



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

## COMMUNIQUÉ FINAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA FÉCAFOOT DU 07 AOUT 2025 À MBANKOMO

L'an deux mille vingt-cinq ;

Et le sept du mois d'août, sur convocation de son Président **Monsieur ETO'O FILS Samuel, La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT)** a tenu au Centre d'Excellence de la CAF à Mbankomo, une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- 1- **Vérification de la conformité de la convocation et de la composition de l'Assemblée Générale avec les Statuts de la FECAFOOT ;**
  - 2- **Approbation de l'ordre du jour ;**
  - 3- **Allocution du Président ;**
  - 4- **Nomination de trois (03) délégués pour contrôler le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;**
  - 5- **Désignation de deux (02) scrutateurs ;**
  - 6- **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2025 ;**
  - 7- **Examen de la proposition de retrait de l'agrément et d'exclusion d'un membre ;**
  - 8- **Admission d'un membre s'il ya lieu ;**
  - 9- **Ratification des statuts d'un membre s'il ya lieu ;**
  - 10- **Election des membres de la Commission Electorale ;**
  - 11- **Point sur le calendrier électoral ;**
- Lecture du communiqué final.**

Le Bureau de séance de ladite Assemblée Générale Extraordinaire était composé ainsi qu'il suit :

- **Président: Monsieur ETO'O FILS Samuel**, Président de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) ;
- **Rapporteur: Monsieur MANDONG Isaac Noé**, Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) ;

Ont également pris part aux travaux de ladite Assemblée Générale Extraordinaire, les personnalités dont les noms suivent :

- **MBENOUN Maurice Désiré**, Magistrat, Chef de Division des Affaires Juridiques, et **ATANGANA NTSAMA Simon Pierre Marie**, Sous-Directeur de l'Exploitation et de la Sécurité, Représentants du Ministère de l'Administration Territoriale ;
- **Madame KOA Denise**, Présidente de Lékié Football Fille ;
- Les Représentants du Ministère des Sports et de l'Education Physique, régulièrement convoqués ont été empêchés ;

**Maître MEWOLI KAMABEW Rose**, Huissier de Justice près la Cour d'Appel du Centre et les Tribunaux de Ngoumou, Étude sise Montée de la Mairie de Mbankomo, B.P : 158, Tél : 677 91 47 07, a assisté aux travaux et procédé au contrôle de l'identité des votants et au respect du suivi de la procédure électorale, conformément aux dispositions de l'article 26 du Code Électoral de la FECAFOOT.

Quarante-huit (48) membres sur cinquante-six (56) convoqués étaient présents à ladite Assemblée Générale Extraordinaire.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer conformément aux dispositions des articles 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 33 et 66 des Statuts de la FECAFOOT et des articles 1, 4, 5, 12, 13, 15 du Code Électoral de la FECAFOOT.

Au terme des échanges sur les points inscrits à l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées :

#### **Résolution N° 1**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 mai 2025.

#### **Résolution N° 2**

L'Assemblée Générale, par quarante-huit (48) membres sur quarante-huit (48) membres présents, prononce le retrait de l'agrément et l'exclusion de l'Association Camerounaise des Arbitres de Football (ACAF) comme membre de la FECAFOOT.

#### **Résolution N° 3**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, admet l'Association Camerounaise des Arbitres et Arbitres Assistants de Football (ACAAF) comme membre de la FECAFOOT représentant les arbitres et les arbitres assistants.

#### **Résolution N° 4**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, ratifie les Statuts de l'Association Camerounaise des Arbitres et Arbitres Assistants de Football (ACAAF).

#### **Résolution N° 5**

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, procède sous la conduite de la Commission Electorale, à l'élection des nouveaux membres de ladite Commission ainsi qu'il suit :



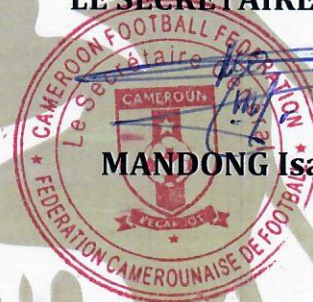
- **Président** : Monsieur Henri Noël MOUKORY MISSIPO
- **Vice-Président** : Monsieur FONKWE NJILEFAC Horace
- **Rapporteur** : Monsieur LEMBE TOTO Jean Daniel
- **Membres** : Monsieur BOUMSONG Emile  
Monsieur NGA NOAH Eugène
- **Rapporteur Suppléant** : Monsieur NSEKE NJOH Léa Richard
- **Membres Suppléants** : Madame NGO NJEL Rose Solange  
Monsieur MONKAM TCHIENCHEU Francis Olivier

### Résolution N° 6

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents, recommande à la Commission Electorale d'organiser les différentes élections au sein de la FECAFOOT pour la période allant du 11 Août 2025 au 29 Novembre 2025.

Fait à Mbankomo le 07 Août 2025

**LE SECRETAIRE GENERAL**



**MANDONG Isaac Noé**